

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

Objet : RS - Approbation d'un avenant n° 11 à la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc relative à des actions de promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable

- date de convocation le 08 décembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christine Dioux à Alexandra Turnar - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 8

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Pierre Gerard - Christian Gogny - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

délibération n° 397-17 C

objet **RS - Approbation d'un avenant n° 11 à la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc relative à des actions de promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que par délibération du 15 décembre 2011, Chambéry métropole a approuvé la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc relative au versement d'une subvention pour la promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable.

Dans le cadre de cette convention, la participation de Chambéry métropole - Cœur des Bauges comporte une subvention fixe et une subvention variable approuvée annuellement.

Pour 2018, il est proposé de reconduire ces deux subventions selon des montants identiques à 2017 :

- 415 813 € correspondant à la subvention fixe, soit :
 - o 259 916 € pour le conseil en mobilité,
 - o 155 897 € pour le développement de la pratique cyclable et le développement des services de la Vélostation,
- 82 820 € correspondant à la subvention variable, soit :
 - o 51 913 € pour le développement de la pratique cyclable et l'accompagnement de Chambéry métropole - Cœur des Bauges dans la mise en œuvre d'autres actions (covoiturage...),
 - o 30 907 € pour l'organisation d'interventions pédagogiques dans les établissements scolaires de l'agglomération.

Par ailleurs, par délibération du 30 juin 2016, Chambéry métropole a approuvé le principe d'un subventionnement de l'opération Vélobulle développée par l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc jusqu'en 2018. En juillet 2017, l'opération a été étendue les mardis au secteur des Hauts-de-Chambéry. Pour 2018, il est proposé de verser une subvention annuelle d'un montant de 190 000 € correspondant aux secteurs du cœur de Chambéry et des Hauts-de-Chambéry.

Il est proposé la signature d'un avenant n° 11 à la convention conclue avec l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc reprenant l'ensemble des points développés ci-dessus et précisant les modalités techniques et financières.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 209-11 C du 15 décembre 2011 relative à la convention avec l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc portant sur des actions de promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable à compter du 1^{er} janvier 2012,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le versement à l'association Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc d'une subvention d'un montant de 498 633 € correspondant à la subvention relative à la convention pluriannuelle d'objectifs,

Article 2 : **approuve** le versement à l'association Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc d'une subvention d'un montant de 190 000 € correspondant à la subvention relative au fonctionnement de l'opération Vélobulle,

Article 3 : **approuve** la signature d'un avenant n° 11 actant le versement de ces subventions,

Article 4 : **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018,

Article 5 : **autorise** le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 397-17 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'un avenant n° 11 à la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc relative à des actions de promotion de la mobilité alternative à la voiture et de la pratique cyclable
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	14 décembre 2017
Annexe :	AVENANT 11 CONVENTION AGENCE ECOMOBILITE;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20400H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20400H1

Date de transmission en Préfecture :	21 décembre 2017
Date de réception en Préfecture :	21 décembre 2017